

Arrêté n° DS 22-05-2018-13 portant délégation de signature
Monsieur Philippe CARRÉ, Responsable des deux axes du laboratoire XLIM
Monsieur Yannis POUSSET, Responsable-adjoint des deux axes du laboratoire XLIM
UFR Sciences fondamentales et appliquées

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées en date du 25/03/2014, portant élection de Monsieur Yves BERTRAND, Directeur de l'UFR ;
- Vu l'acte en date du 12 juin 2018 portant désignation de Monsieur Philippe CARRÉ en qualité de Responsable des deux axes du laboratoire XLIM ;
- Vu l'acte en date du 12 juin 2018 portant désignation de Monsieur Yannis POUSSET en qualité de Responsable-adjoint des deux axes du laboratoire XLIM ;

Arrête

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Philippe CARRÉ, Responsable des deux axes du laboratoire XLIM, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement ;
- Les autorisations d'invitation des personnalités extérieures ;
- Les autorisations d'utilisation de véhicules personnels ;

Article 2 : Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Philippe CARRÉ, Responsable des deux axes du laboratoire XLIM, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;

Article 3 : Absence et/ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe CARRÉ, Responsable des deux axes du laboratoire XLIM, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Yannis POUSSET, Responsable-adjoint des deux axes du laboratoire XLIM, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents mentionnés aux articles 1 et 2 ;

Article 4 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 21 juin 2018
Les délégataires,

Monsieur Philippe CARRÉ



Monsieur Yannis POUSSET



Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Fait à Poitiers le 22 mai 2018
Le Président de l'Université

Yves JEAN



UNIVERSITE DE POITIERS

02. JUIL 2018

Direction des affaires juridiques